



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE SIDA

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

Numéro de la subvention : CIV-H-MOH/ Fonds catalytiques

Code activité : 72

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL POUR UN APPUI
TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE ET A L'ANALYSE DES DONNÉES DE L'ÉTUDE
SUR LES IST ET LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ DE L'INFECTION A VIH DANS
LES LIEUX DE DÉTENTION EN CÔTE D'IVOIRE**



Investissons dans notre avenir

Le Fonds Mondial

De lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

AOÛT 2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire fait partie des pays les plus touchés par le VIH dans la région d'Afrique de l'Ouest avec une épidémie de type mixte. Suite aux efforts entrepris, la séroprévalence est passée de 4,7% en 2005 (EIS 2005) à 3,7% en 2012 (EDS MICS III 2012) et estimée à 2,5% en 2018 (CIPHIA 2017-2018) dans la population générale.

Dans le cadre de l'objectif mondial de l'éradication du VIH d'ici 2030, la Côte d'Ivoire s'est engagée à atteindre les objectifs 90-90-90 d'ici 2020 (90% des PVVIH connaissent leur statut sérologique, 90% des PVVIH diagnostiqués sont sous traitement ARV et 90% des PVVIH sous traitement ARV ont une charge virale durablement supprimée). Dans cette optique, les interventions sont menées sur toute l'étendue du territoire avec un accent particulier sur les populations clés dont les populations carcérales.

En effet, cette population est exposée au risque de transmission du VIH et de la tuberculose du fait de la promiscuité qui facilite la propagation des maladies infectieuses dans les lieux de détention.

Ainsi, l'offre de soins VIH, IST et Tuberculose, en milieu carcéral demeure toujours un défi. L'analyse situationnelle, conduite en 2009 par le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) dans neuf (09) prisons de la Côte d'Ivoire, a révélé 21 personnes déclarées positives soit une séropositivité de 7,86% pour le 1er trimestre dans les maisons d'arrêt et de corrections de l'intérieur du pays. Quant à la MACA, pour la même année ESTHER rapportait un taux de séropositivité de 16,2% chez les détenues femmes et 5,4% chez les hommes.

Pour apporter une réponse à cet état de fait, le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) et Alliance Côte d'Ivoire à travers Expertise France ont eu à mener de 2012 à 2018 des interventions de prévention et de prise en Charge (PEC) du VIH et de la tuberculose en collaboration avec les districts sanitaires, les hôpitaux généraux et les ONG locales, avec l'appui du Fonds Mondial. Ces interventions couvrent toutes les 34 prisons du Pays et ont permis d'améliorer l'offre de services de prévention et de PEC du VIH en milieu carcéral avec une prévalence qui est passée de 7,9% en 2013 (INSP) à 2,6% en 2018 (Analyse Situationnelle de la lutte contre le VIH dans les prisons de Korhogo, Daloa et Abidjan).

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la subvention accordé à la Côte d'Ivoire pour soutenir les interventions de lutte contre le VIH en milieu carcéral « Fonds catalytiques », il est prévu la réalisation d'une étude sur les IST et les facteurs de vulnérabilité de l'infection à VIH dans les lieux de détention en Côte d'Ivoire (code activité :72). Cette étude vise à évaluer les impacts des différentes interventions multisectorielles de lutte contre le sida à l'endroit des populations carcérales.

Devant les spécificités du milieu carcéral et les exigences de l'administration pénitentiaire, cette étude sera réalisée par les acteurs habituels du milieu carcéral (Direction Générale de la Santé, Programme Nationale de la Lutte contre le Sida, Direction de l'Administration Pénitentiaire et Alliance CI).

Au vu des procédures en vigueur, la mise en œuvre de l'étude commande le recrutement d'un consultant national par appel compétitif à manifestation d'intérêt. Le consultant national qui sera retenu aura à justifier des meilleures conditions nécessaires à la réalisation de ce processus sur la base de documents à fournir pour la consultance.

Les présents termes de référence précisent les conditions de recrutement du Consultant.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

L'objectif général de la consultance est d'apporter un appui technique à la mise en œuvre de l'**étude sur les IST et les facteurs de vulnérabilité de l'infection à VIH dans les lieux de détention en Côte d'Ivoire.**

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA CONSULTANCE

Le Consultant sera chargé de :

1. Elaborer le protocole de l'enquête et les outils de collecte des données sur la base du draft déjà disponible ;
2. Faire valider le protocole de l'étude par le Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé de Côte d'Ivoire (CNESVS) ;
3. Développer les procédures opérationnelles standardisées de l'étude ;
4. Former les enquêteurs sur le protocole et les procédures de l'étude ;
5. Coordonner avec le comité technique le processus de collecte des données ;
6. Participer aux réunions de Comité Technique de Suivi organisées par le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) en collaboration avec Alliance Côte d'Ivoire ;
7. Analyser les données collectées avec le comité technique ;
8. Rédiger le rapport préliminaire de l'étude avec le comité technique de suivi ;
9. Assister et apporter un appui à la présentation des résultats de l'étude au cours d'un atelier de restitution ;
10. Finaliser le rapport d'étude en intégrant les observations formulées suite à l'atelier de restitution ;

IV. RESULTATS ATTENDUS

1. Le protocole de l'enquête et les outils de collecte des données sont élaborés et validés par le Comité Technique de Suivi ;
2. Le protocole validé par le Comité Technique de Suivi de l'étude est approuvé par le Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé (CNESVS) ;
3. Les procédures opérationnelles standardisées de l'étude sont développées et validées par le Comité Technique de Suivi ;
4. Les enquêteurs sont formés sur le protocole et les procédures de l'étude ;
5. La collecte des données de l'étude est réalisée selon le protocole de l'étude ;
6. Des réunions du Comité Technique de Suivi sont organisées avec la participation du consultant ;

7. L'analyse des données collectées est faite en collaboration avec le consultant ;
8. Le rapport préliminaire de l'étude est rédigé en collaboration avec le consultant ;
9. Les résultats de l'étude sont présentés aux parties prenantes avec l'appui technique du consultant ;
10. Le rapport d'étude intégrant les observations formulées suite à l'atelier de restitution est disponible.

V. LIEU

La consultance sera réalisée au PNLS et sur les lieux de collecte de données (milieu carcéral).

VI. METHODOLOGIE

VI.1. CADRE DE LA CONSULTANCE

L'ensemble des activités qui permettront d'aboutir aux résultats escomptés de l'étude sera chapeauté par les structures suivantes : Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) assisté de la Direction Générale de la Santé (DGS), de la Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire (DIIS), Alliance Côte d'Ivoire et autres parties prenantes.

VI.2. DEROULEMENT DE LA CONSULTANCE

La consultance sera supervisée par un Comité Technique de Suivi composé des membres issus des structures suivantes : la Direction Générale de la Santé (DGS), la Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire (DIIS), Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), la DPPS, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse, Alliance Côte d'Ivoire, le CCM Côte d'Ivoire, ONUSIDA, OMS et les ONG menant des interventions de lutte contre le VIH/sida en direction des populations carcérales).

Le Comité Technique de Suivi aura pour mandat de :

1. Assurer la collaboration des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux nécessaires pour faciliter la réalisation de l'étude ;
2. Valider le protocole et les outils de collecte de données proposés par le consultant ;
3. Assurer le suivi du déroulement du processus de l'étude ;
4. Veiller à la validation du protocole par le Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé (CNESVS) ;
5. Appuyer le Consultant pour la recherche documentaire ;

6. Faire l'analyse des résultats préliminaires avec le Consultant ;
7. Valider le rapport final et le diffuser au niveau national et International.

VII. LIVRABLES STANDARDS TECHNIQUES

Les réalisations/rapports ci-dessous sont attendus :

a- Avant la collecte de données :

- L'offre technique décrivant la méthodologie complète à soumettre au début de la mission avec le détail des outils proposés (échantillonnage, questionnaires, guides d'entretien, ...) ;
- Le rapport de l'atelier de validation du protocole de l'enquête par le Comité Technique de Suivi ;
- La lettre d'approbation du Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé (CNESVS)
- Le rapport de formation des enquêteurs/ superviseurs.

b- Pendant la collecte de données :

- Rapports de supervision des enquêteurs par le Comité Technique de Suivi en début, à mi-parcours et à la fin de la collecte de données.) ;
- Une liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou rencontrés (nom de l'organisme et statut, situation de l'organisme par rapport à la problématique de l'étude, nombre de personnes actives dans ce cadre, nom et titre de la personne de contact, adresse, n° de téléphone fixe, n° de portable mobile, et tous autres renseignements utiles).

c- Après la collecte de données :

- La version préliminaire du rapport de l'étude à proposer au Comité Technique de Suivi pour commentaires ;
- Le rapport de l'atelier national de restitution ;
- La version finale du rapport de l'étude comprenant :
 - ✓ Un résumé exécutif ;
 - ✓ La finalité et l'objet de l'étude ;
 - ✓ Les modalités de conception et de conduite de l'étude ;
 - ✓ Les informations et les analyses répondant aux questions soulevées dans les termes de référence ;
 - ✓ Les conclusions et recommandations ;
 - ✓ Les annexes techniques comprenant notamment les termes de référence, les modèles de questionnaires, les canevas d'entretien, etc.).

- La base de données électronique de l'étude sera remise au PNLIS sur support informatique (clé USB).

Le document final consistera en un rapport structuré, clair et rédigé en français, à remettre en **trois (03) exemplaires papiers sous format A4** et un exemplaire sur support informatique (clé USB) sous format Word strictement identique à la version papier. Les fiches d'enquête et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis sous format électronique.

VII. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le consultant devra présenter le profil ci-après :

✓ Qualifications et compétences (diplômes et certificats éventuels)

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 au minimum en économie de la santé, santé publique, sociologie, management des projets, statistique, biostatistique, épidémiologie ou disciplines connexes.

✓ Expérience générale

- Avoir une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimums en management des projets et programmes ou en suivi et évaluation des projets et programmes ;
- Avoir une très bonne connaissance du système de santé en Côte d'Ivoire ;
- Avoir fait au moins une consultance en lien avec le VIH/sida.

✓ Expérience spécifique

- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre et l'analyse des données d'étude en direction des populations clés en Côte d'Ivoire.
- Avoir une très bonne connaissance des programmes de lutte contre le VIH/sida en direction des populations carcérales en Côte d'Ivoire ;
- Avoir une expérience avérée dans la mise en œuvre d'enquête et étude en direction des populations carcérales en Côte d'Ivoire ;

VIII. DUREE DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour une durée **de (02) mois ouvrés** à partir de la date de signature du contrat. Le budget de l'enquête y compris les honoraires du Consultant sera supporté par le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la Tuberculose et le Paludisme/Alliance Côte d'Ivoire/Fonds Catalytique/ 72.

IX. DOSSIERS A FOURNIR

Les dossiers de candidature devront être soumis en cinq (05) exemplaires dont un (01) original estampillé « Original » et quatre (04) copies estampillées « copie » et comprendront au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de soumission de la note méthodologique adressée à **Monsieur le Directeur Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Sida,**
- Une note méthodologique pour la réalisation du service laissant clairement apparaître :
 - ✓ Une note de compréhension et de commentaires des termes de références
 - ✓ L'approche méthodologique
 - ✓ Le plan de travail
 - ✓ Le calendrier
- L'offre financière en adéquation avec l'offre technique ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé pertinente par rapport à la mission ;
- Une copie du Diplôme.

Les candidats intéressés et répondant aux qualifications requises sont priés de déposer leur dossier/proposition de candidature sous pli fermé au plus tard le **Vendredi 18 septembre à 12 h 30 min dans les locaux du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS)** à l'adresse géographique indiquée ci-après :

**Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), Treichville,
A la montée du Pont Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,**

**01 BP 5420 Abidjan 01
<https://www.pnls-ci.com>
pnls@pnls-ci.com**

**Tel : (+225) 21 35 60 25
(+225) 54 39 92 72**

NB :

- **Les dossiers de candidature devront porter la mention « Etude sur les IST et les facteurs de vulnérabilité de l'infection à VIH dans les lieux de détention en côte d'ivoire ».**
- **Les dossiers en retard ne seront pas acceptés**

X. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

X. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le Comité de sélection qui comprendra des représentants du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), de la Direction de l'Informatique et l'Information Sanitaire (DIIS) et de Alliance Côte d'Ivoire, procédera à l'évaluation des propositions à partir des critères d'évaluation (Voir Annexe) :

Le score minimum requis pour être qualifié techniquement est de 75 points sur 100. Le candidat ayant le score plus élevé sera sélectionné et sera invité aux négociations avec un Comité Restreint composé du PNLS et Alliance Côte d'Ivoire. En cas de non aboutissement de négociations avec le premier consultant, ce comité invitera le Consultant classé suivant par ordre de mérite.

XI. DEMANDE DE CLARIFICATION

Les demandes de clarifications sur les Termes de Référence peuvent être adressées par courrier électronique au service Recherche du PNLS aux adresses suivantes : ***pnlsc@pnlsc-ci.com / recherche@pnlsc-ci.com***